



**CHAMPIONNATS CANADIENS JUNIOR
D'HALTÉROPHILIE 2023**

**RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION
INFORMATIONS GÉNÉRALES
HORAIRES, FORMULAIRES
DÉLAIS**

La Prairie, Québec

3-4 juin 2023

INVITATIONS OFFICIELLES À TOUS LES PARTICIPANTS

Cher(ère)s ami(e)s,

Au nom de la Fédération d'haltérophilie du Québec, du Club d'haltérophilie Gros-Bill et de l'école de La Magdeleine, nous aimerions saluer votre participation aux Championnats Canadiens juniors d'haltérophilie 2023. Nous sommes fiers d'accueillir à nouveau les meilleurs athlètes juniors, entraîneurs, officiels, spectateurs et bénévoles de partout au pays. Nous souhaitons à tous la meilleure des chances dans vos préparatifs et espérons que vous apprécierez l'expérience à La Prairie. Nous sommes déjà à pied d'œuvre afin de vous offrir un championnat de qualité !

Nous souhaitons à votre équipe la meilleure des chances et espérons que vous apprécierez votre séjour à La Prairie et dans la grande région de Montréal!

Jean-François Roy,
Président de la FHQ

Jocelyn Bilodeau,
Président du Club Gros-Bill



RÈGLEMENTS

1. TITRE DE LA COMPÉTITION

La compétition est les Championnats nationaux juniors d'haltérophilie 2023 (la « compétition »).

2. DATES DE COMPÉTITION

3-4 juin 2023

3. ORGANISATEURS

La Fédération d'haltérophilie du Québec (FHQ), le Club d'haltérophilie Gros-Bill et Weightlifting Canada Haltérophilie (WCH). Le comité organisateur des Championnats nationaux juniors d'haltérophilie 2023 est le comité organisateur local (le « COL ») officiel de la compétition.

4. ORGANISME SANCTIONNEUR

WCH

5. LIEU DE LA COMPÉTITION

- | | |
|--|---|
| 5.1 Site de la compétition | Gymnases de l'école de La Magdeleine, La Prairie, Qc,
1100 Boul. Taschereau. Entrez par Boul. Ste-Josée. |
| 5.2 Zone de compétition | Gymnases 663-664 |
| 5.3 Zone d'échauffement | Salle Léonard Bilodeau |
| 5.4 Pesée | Aire d'attente (Vestiaire F) et pesée Palestre 673 |
| 5.5 Vestiaires | Femmes (D) et hommes (C) |
| 5.6 Contrôle antidopage | Vestiaires E (Toilette incluses) |
| 5.7 Bénévoles et officiels | Local #630 |
| 5.8 Réunion technique | Local #330 |
| 5.9 Salle de repos des athlètes | Palestre #671 en passant par le vestiaire B |

- Toutes les salles peuvent être modifiées par le COL.

6. ÉPREUVES

- | | |
|---------------------|--|
| 6.1 Femmes : | Catégories 45, 49, 55, 59 , 64, 71, 76, 81, 87, + 87 kg. |
| 6.2 Hommes : | Catégories 55, 61, 67, 73, 81, 89, 96, 102, 109, + 109 kg. |

7. TOTAUX DE QUALIFICATION

FEMMES									
45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 kg	87 kg	+87 kg
80	88	99	100	107	108	109	110	113	124

HOMME									
55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	109kg	+109 kg
117	134	151	160	172	173	176	177	180	195

8. PARTICIPANTS

ADMISSIBILITÉ

8.1 L'athlète qui participe à une compétition nationale doit être :

- membre dûment affilié de son association provinciale/territoriale d'haltérophilie (« OPS »);
- membre en règle (qui n'est pas actuellement sanctionné) de son OPS;
- un(e) athlète qui n'est pas actuellement suspendu(e) par WCH, l'IWF ou, dans le cas d'une violation du Programme antidopage canadien (« PAC »), suspendu(e) par un autre signataire du PCA;
- un(e) citoyen(ne) canadien(ne) du Canada OU une personne possédant la résidence permanente au Canada.
- Athlète né(e) entre 2003 et 2010 inclusivement.
- L'athlète doit avoir atteint les standards minimums de sa catégorie **entre le Premier (1) septembre 2022 et le 7 mai 2023**

8.2 Les entraîneur(e)s inscrit(e)s par leur OPS pour participer à la compétition doivent être certifié(e)s au niveau Compétition-Développement du PNCE (certification provisoire ou complète) ou au niveau 2 précédent du PNCE. Les OPS peuvent amener des entraîneur(e)s qui ne sont pas encore pleinement certifié(e)s PNCE Compétition-Développement si ces entraîneur(e)s sont évalué(e)s pour la certification Compétition-Développement lors de la compétition. Les OPS peuvent également faire venir un(e) entraîneur(e) de développement qui n'est pas encore pleinement certifié(e) Compétition-Développement avec le consentement écrit préalable de WCH. Lorsque WCH donne ce consentement, l'entraîneur(e) de développement doit travailler sous la supervision directe d'un(e) entraîneur(e) Compétition-Développement pleinement certifié(e).

8.3 Les entraîneur(e)s, les chefs d'équipe et les arbitres inscrit(e)s pour participer à la compétition par leur OPS respective doivent :

- Être des membres dûment affiliés de leur OPS respective;
- Être des membres en règle (ne pas être actuellement sanctionnés) de leur OPS respective ou de la WCH.
- Obtenir la certification **Respect dans le Sport** d'ici le **26 mai 2023**. Voici le lien pour vous inscrire à ce cours : <https://CWFHC.respectgroupinc.com>. Des frais de 35\$ vont être demandé pour compléter ce cours. Les personnes qui ont déjà obtenu la certification Respect dans le Sport n'ont pas besoin de répéter le cours.
- Les athlètes, entraîneurs, officiels et dirigeants des équipes provinciales doivent remplir et signer les **formulaires OSIC d'ici le 26 mai 2023**. Voici le lien pour ces formulaires :

Français :
<https://www.jotform.com/sign/230165428759059/invite/01gq0d0y2hdc50abfaa5ead275>

English :
<https://www.jotform.com/sign/230165462040040/invite/01gq0cq95x989afcb064d4d109>

Les personnes qui ont déjà rempli ce formulaire n'ont pas à le remplir à nouveau.

8.4 Toute question concernant l'admissibilité doit être abordée lors de la réunion technique du **2 juin 2023**. Nous encourageons les chefs d'équipe à fournir à WCH des copies des preuves de citoyenneté ou de statut de résidence permanente des membres de l'équipe à l'avance et, si nécessaire, à apporter ces documents à la réunion technique. L'admissibilité des athlètes ne peut être contestée après la réunion technique.

8.5 La compétition est ouverte à tous les athlètes qualifiés nommés par leurs OPS respectives et qui satisfont au standard de qualification avant la date limite de qualification ainsi qu'aux critères d'admissibilité définis dans la section 8.1 ci-dessus. Les standards doivent avoir été atteints lors d'une compétition sanctionnée par son OPS. Les compétitions de niveaux régionales, inter-régionales, provinciales ou de niveau supérieur sont valides. Les compétitions en ligne sont également valides.

8.6 Les OPS respectives peuvent désigner 3 femmes et 3 hommes supplémentaires qui n'ont pas atteint le standard de qualification (« athlètes wildcard »). Les athlètes Wildcard doivent tout de même avoir participé à une compétition préalable dans leur province. De plus, les athlètes Wildcard doivent être identifiés par leur OPS lors de l'inscription préliminaire et final à la compétition.

9. INSCRIPTIONS

Seul(e)s les directeur(trice)s des provinces reçoivent les formulaires d'inscription de WCH.

9.1 **Formulaire d'inscription préliminaire des équipes** - Le formulaire d'inscription préliminaire des équipes doit être *reçu* par la FHQ au plus tard le **15 mai 2023** à minuit (HNR).

9.2 **Formulaire d'inscription finale des équipes** - Le formulaire d'inscription finale des équipes doit être *reçu* par la FHQ au plus tard le **23 mai 2023** à minuit.

- 9.3 Paiement des frais** - Un seul virement bancaire pour couvrir tous les frais d'inscription des équipes pour chaque OPS doit être *reçu* par la FHQ au plus tard le **23 mai 2023** à minuit.
- 9.4 Listes d'inscription** - La liste d'inscription sera distribuée par la FHQ aux chefs d'équipe des OPS dès qu'elle sera disponible.

10. RÈGLES ET RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION :

Les Règles de compétition et règlements techniques 2020 de l'IWF régiront la compétition, sous réserve des exceptions suivantes :

- 10.1** Règlement 6.4 La pesée : « Les athlètes peuvent être pesés soit complètement dévêtus, soit en sous-vêtements (les articles de la tenue de l'athlète : costume, unitard, short et T-shirt ne sont pas considérés comme des sous-vêtements. Les athlètes ne doivent pas porter de chaussures ou de chaussettes ou toute autre chaussure pendant la pesée. » **EXCEPTION : Les athlètes âgés de 18 ans et moins doivent se présenter à la pesée en maillot de compétition. Une tolérance de 300grammes sera alloué pour le poids du maillot.**

11. ÉQUIPEMENT

11.1 Zone de compétition

Plate-forme de compétition :	Plateau de 4 mètres X 4 mètres en bois.
Barres/poids de compétition :	Ensemble Eleiko pour hommes et femmes certifiés par l'IWF.
Lumière des arbitres :	Système de la FHQ
Tableau d'affichage :	Écran de 10'X10' avec projecteurs OU 2 Écran TV de 65" placés près des gradins (À confirmer)
Tableau NEC (Nom, essai, charge et Chrono):	Écran TV de 65" placé à l'arrière du plateau.
Spectateurs :	4 estrades pouvant contenir 40 à 50 personnes chacune + 100 chaises. (Capacité maximale de 300 personnes)

11.2 Zone d'échauffement

Zone d'échauffement :	Salle Léonard Bilodeau
Plateformes d'échauffement :	13 plateaux
Barres d'échauffement/poids :	Eleiko, Rogue, Werk-san
Tableau d'affichage et Chrono :	Écran TV de 65"
Vue du plateau de compétition :	Écran TV de 65"
Eau disponible :	oui

11.3 Zone de pesée

Balance :	Électronique
-----------	--------------

12. **Trousse de résultats** Envoyée par voie électronique

13. **CONTRÔLE ANTIDOPAGE**

Cette compétition est soumise à un contrôle antidopage (Subject to doping control, SDC) administré par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES). Tou(te)s les athlètes et entraîneur(e)s sont fortement encouragé(e)s à se familiariser avec les règles et procédures applicables.

Pour plus d'informations, consultez le site : <https://www.cces.ca/fr/antidopage>

14. **PRIX :**

14.1 Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront décernées pour l'« arraché », l'« épaulé-jeté » et le « Total » dans chaque catégorie de poids.

14.2 Prix des meilleurs athlètes (hommes et femmes) : Attribués à la fin de l'épreuve, sur la base de la formule Sinclair (calculée sur le poids corporel exact).

14.3 Une récompense sera remise aux meilleures équipes Hommes et Femmes. Le format des équipes vous sera communiqué plus tard.

15. **HÉBERGEMENT**

1)Hôtel Brossard, 7365 Boul. Marie-Victorin, Brossard, à 7 minutes de voiture du site de compétition.

www.hotelbrossard.com

Tél : 1-877-890-1008

2)Best Western Brossard, 7746 Boul. Taschereau, Brossard, à 10 minutes de voiture du site.

www.bestwestern.com

Tél :450-466-6756

3)Quality Inn & Suites, 6680 Boul.Taschereau, Brossard, à 11 minutes de voiture du site.

Tél :450-671-7213

4)Hôtel ALT, Quartier Dix30, 6500 Boul Rome, Brossard, à 14 minutes de voiture du site.

Tél :450-443-1030

5)Econo lodge, 8350 Boul. Taschereau, Brossard, à 11 minutes de voiture du site.

Tél :450-466-2186

6)Comfort Inn South, 7863 Boul.Taschereau, Brossard, à 11 minutes de voiture du site.

Tél :450-678-9350

15.1 **Date limite de réservation**

Pas de date limite, mais réservez tôt pour garantir les chambres

16. TRANSPORT DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE ET DES DÉLÉGUÉS

Chaque OPS est responsable du transport des membres de son équipe vers les lieux d'hébergement et de compétition.

17. CONDITIONS FINANCIÈRES :

17.1 Frais d'inscription :

Les OPS collecteront auprès des membres de leur délégation et paieront ensuite à la FHQ les frais désignés en faisant un virement bancaire pour chaque membre de la délégation participante à la FHQ avant le **2 juin 2023**. Les frais désignés sont les suivants :

- Frais d'inscription de 125\$ /athlète
- Frais de sanction WCH de 60\$/athlète
- **Total de 185\$/athlète**
- Frais d'inscription de 50\$ /entraîneur(e), athlète, et/ou chef d'équipe

Voici les informations bancaires de la FHQ pour procéder au paiement :

Transit : 30015

Institution : 815

Folio : 2050508

La FHQ effectuera un paiement unique couvrant les frais de sanction de WCH à WCH à la réception des paiements des OPS.

17.2 Perception : Les OPS sont responsables de percevoir tous les frais auprès de leurs participant(e)s.

17.3 Hébergement : Les OPS paieront leur propre hébergement, selon les conditions stipulées dans les Règlements de Compétition applicables à la compétition.

17.4 Responsabilité : Chaque OPS qui participe à la compétition le fait à ses propres risques et à ceux de ses membres individuels. Les OPS doivent assumer l'entière responsabilité morale et financière de leurs membres participants, en ce qui concerne leur santé et en cas d'accidents ou de dommages. Les participants qui ne remplissent pas et ne signent pas la décharge de responsabilité de la compétition ne seront pas autorisés à participer à l'événement.

18. RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES - Comité organisateur local (COL)

18.1 Offre aux participants l'option d'un hébergement à prix raisonnable dans les différents hôtels mentionné au point 15, l'accès aux compétitions, et la participation aux réunions officielles, aux entraînements et autres services techniques habituels pour tous les participants.

18.2 Fournit, gratuitement, les installations pour la réunion technique.

18.3 Met gratuitement à la disposition de l'organisation technique toutes les installations (équipement, hall, salles avec mobilier adéquat, personnel technique, premiers secours, etc.) pour la compétition, conformément aux règlements applicables de WCH.

18.4 Fournit, gratuitement, les Prix du (de la) meilleur(e) athlète.

19. RESPONSABILITÉS DES ATHLÈTES

19.1 Chaque OPS doit s'assurer que la décharge de responsabilité/médiatique (fournie séparément) est signée par tous les participants (athlètes, entraîneur(e)s et chefs d'équipe) et remise à la FHQ avant la Réunion Technique. En outre, chaque OPS doit s'assurer qu'un parent/tuteur signe la décharge de responsabilité/médiatique pour tous les participants mineurs (âgés de moins de 18 ans à la date de signature du document). Sans ce document signé, les participants n'auront pas le droit de participer à la compétition.

<p>AU CANADA, LES CONTRÔLES ANTIDOPAGE SONT ADMINISTRÉS PAR LE CENTRE CANADIEN POUR L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT - CCES.</p>
<p>Téléphone : (613) 521-3340 Télécopieur : (613) 521-3134 1-800-672-7775</p> <p>www.cces.ca</p>
<p>Courriel : info@cces.ca</p>
<p>Informations sur les substances : substances@cces.ca</p>
<p>Tous les athlètes participant à la compétition peuvent être contrôlés car il s'agit d'une compétition soumise au contrôle antidopage.</p>
<p>Les athlètes et les entraîneur(e)s sont vivement encouragé(e)s à se familiariser avec les procédures et les règlements. Pour plus d'informations, consultez le site web : http://www.cces.ca/en/antidoping</p>
<p>Si vous prenez des suppléments, des médicaments (Ritalin ou autres produits similaires, anti-inflammatoires, etc.), assurez-vous qu'ils sont autorisés par le Code de l'AMA. Si vous devez utiliser un médicament interdit pour une raison médicale légitime, vous devez demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques « AUT » au CCES. Lorsque vous obtiendrez cette exemption thérapeutique du CCES - AUT, apportez le document avec vous lorsque vous pourrez être testé.</p>
<p>Autorisation d'utilisation pour l'exemption thérapeutique : tue-aut@cces.ca</p>
<p>La politique canadienne antidopage 2021 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et sera mise à jour pour 2022. Pour plus d'informations, voir https://cces.ca/fr/programme-canadien-antidopage</p>
<p>La Fédération internationale d'haltérophilie (IWF) met également à jour ses règles antidopage de temps à autre. Pour plus de détails sur le programme antidopage de l'IWF, veuillez consulter le site https://iwf.sport/.</p>
<p>N'OUBLIEZ PAS : VOUS ÊTES RESPONSABLE DE CE QUE VOUS CONSOMMEZ</p>

21. ACCRÉDITATION

L'accréditation aura lieu lors de la réunion technique.

22. OFFICIEL

22.1 Obligations de la province hôte : Nommer un(e) secrétaire de compétition et des assistant(e)s approprié(e)s, pour assurer le bon déroulement de la compétition, y compris la vérification de la nomination finale des athlètes dans les catégories lors de la réunion technique.

22.2 Obligations des OPS participantes : Chaque OPS doit, par le biais de tous les formulaires d'inscription, soumettre les noms de leurs arbitres de niveau national ou supérieur qui souhaitent officier lors des championnats avant le **3 mai 2023** (4 semaines avant la compétition). Les OPS *ne* sont *pas* limitées à l'envoi de deux officiels techniques. La FHQ transmettra à WCH une liste d'officiels qualifiés avant le **23 mai 2023**. Une adresse postale ou électronique est requise pour la communication des affectations des arbitres lors de la compétition.

Si l'un(e) de ces arbitres souhaite participer à la promotion, cela doit être indiqué sur le formulaire d'inscription.

Chaque OPS est responsable du paiement de toutes les dépenses de voyage, d'hébergement, de repas et de frais d'inscription de leurs officiels sélectionnés, conformément à leurs politiques provinciales respectives.

22.3 Obligations de WCH – Le(la) délégué(e) technique de WCH réglera tout litige technique survenant pendant la compétition. Si le(la) délégué(e) technique n'est pas sûr(e) de la règle ou si cette personne est incapable de rendre une décision, les membres du conseil d'administration de WCH agiront à sa place.

23 En considération de l'acceptation de cette inscription, tous les participants renoncent par la présente et libèrent pour eux-mêmes, leurs héritiers, leurs exécuteurs testamentaires et leurs administrateurs tous les droits et demandes de dommages et intérêts qu'ils ou elles pourraient avoir contre WCH, la Fédération d'haltérophilie du Québec (FHQ), le Club d'haltérophilie Gros-Bill, et ses directeur(trice)s, employés et bénévoles, et tout commanditaire de la compétition, pour toute blessure qu'ils ou elles pourraient subir ou avoir subi lors de la compétition. Toutes les OPS certifient que tous leurs participants respectifs ont accepté ces conditions en conséquence de leur participation à la compétition, y compris le fait que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de la majorité (18 ans) ont la permission de leurs parents ou de leur tuteur de participer.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. PERSONNEL DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL (COL) :

- 1.1 Président de l'événement : Jocelyn Bilodeau
Courriel : jocebilodeau@hotmail.com

2. RÉUNION TECHNIQUE

- 2.1 La réunion technique aura lieu le **2 juin à 18 :00** dans la salle #330 sous la direction du (de la) délégué(e) de WCH.
- 2.2 Le directeur/secrétaire de la compétition vérifiera les inscriptions finales dans les catégories.
- 2.3 Vérification du formulaire de décharge de tous les participants (athlètes + entraîneur(e)s + chefs d'équipe)
- 2.4 Le(la) délégué(e) de WCH aidera le directeur de la compétition à désigner tous les officiels techniques du COL (orateurs, chronométreurs) pour les sessions.

3. NOURRITURE ET RAFRAÎCHISSEMENTS

De la nourriture sera fourni aux officiels à la salle #630.

De l'eau et du café sera fourni aux athlètes, entraîneurs et officiels.

À moins de 5 minutes de marche du site de compétition, se trouve les restaurants suivants :

- Tim Hortons
- Thai Express
- Sushi shop
- Petinos (Déjeuner et Diner)
- Pizzeria
- A&W
- Une épicerie IGA
- Subway

HORAIRE ET DÉLAIS

	<u>Date</u>
1) Début de la période de qualification	1 ^{er} Septembre 2022
2) Distribution des Règlements de la compétition	Mars 2023
3) Dernier jour de la période de qualification	7 mai 2023
4) Liste préliminaire des inscriptions envoyées à la FHQ (ct@fedhaltero.qc.ca)	15 mai 2023
5) Formulaire d'inscription finale de l'équipe et chèque reçu par la FHQ	23 mai 2023

Horaire Préliminaire de la compétition

Sujet à changement

Samedi 17 juin

session	H/F	catégorie	Pesée:	Début:
1	H	55-61kg	8 am	10am
2	F	45-49kg	10 am	12:00
3	H	67kg	12:00	2pm
4	F	55-59Kg	2pm	4pm
5	H	73kg	4pm	6pm

Fin des compétitions : 20:00

Dimanche 18juin

session	H/F	catégorie	Pesée:	Début:
1	F	64kg	8am	10pm
2	H	81-89kg	10am	12:00
3	F	71-76kg	12:00	2pm
4	F	81-87-87+	2pm	4pm
5	H	96-102- 109-109+	4pm	6pm

Fin des competitions: 20:00

Après chaque session de compétition, il y aura cérémonie protocolaire de remise de médailles.

Pour chaque groupe de 9 athlètes et moins, une pause de 10 minutes aura lieu entre l'arraché et l'épaulé-jeté.

Pour chaque groupe de 10 athlètes et plus, il n'y aura pas de pause entre les deux mouvements.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE SIGNER. Les renonciations complétées doivent être retournées avec inscription ou avant l'événement: **Championnats canadiens junior d'haltérophilie 2023** (l'«événement »).

En signant ci-dessous, le Participant (nommé ci-dessous) et/ou le Tuteur du Participant déclare que le Participant :

1. N'a pas sciemment la COVID-19;
2. Ne présente pas de symptômes connus de COVID-19, tels que de la fièvre, de la toux ou de l'essoufflement, et si de tels symptômes sont ressentis pendant l'événement, quittera immédiatement l'événement;
3. Suivre les directives recommandées par le gouvernement en ce qui concerne la COVID-19, y compris la pratique de la distanciation physique, et le fera du mieux que le participant peut pendant l'événement.

De plus, en signant ci-dessous, le Participant et/ou le Tuteur du Participant comprend, reconnaît et assume les risques inhérents à la participation à l'Événement, y compris, mais sans s'y limiter : le potentiel de blessures corporelles ou de maladie (y compris la contraction de la COVID-19); contact ou interaction avec d'autres personnes qui pourraient avoir été exposées à la COVID-19; invalidité permanente, paralysie ou perte de vie; collision avec des objets naturels ou artificiels; les dangers découlant de conditions météorologiques défavorables; des conditions de lieu ou de terrain de jeu imparfaites; défaillance de l'équipement; les participants de divers niveaux de compétence; des mesures de sécurité inadéquates; des circonstances connues, inconnues ou indépendantes de la volonté de Weightlifting Canada Haltérophilie, de ses partenaires, commanditaires, agents, sociétés affiliées (y compris la Fédération d'haltérophilie du Québec (FHQ) et le Club d'haltérophilie Gros-Bill), des administrateurs, des employés, des dirigeants, des thérapeutes ou des bénévoles (ensemble, l'« organisme »); et la négligence ou l'omission de l'Organisation (collectivement, les « Risques »).

En contrepartie de permettre au Participant de participer à l'Événement, le Participant et/ou le Tuteur du Participant : (a) dégage, déchargent et dégagent à jamais l'Organisation de toute responsabilité pour tout dommage ou perte découlant des Risques de participation à ou en relation avec l'Événement ; (b) renoncer à tout droit de poursuivre l'Organisation en ce qui concerne toutes les causes d'action (y compris pour les blessures ou les maladies causées par leur propre négligence), réclamations, demandes, dommages ou pertes de toute nature qui peuvent survenir à la suite des risques de participation à ou en relation avec l'événement, y compris, sans limitation, le droit de faire une réclamation ou une réclamation de tiers contre l'Organisation découlant de la même; et (c) assume librement tous les risques associés aux Risques, tout ce qui est accessoire aux Risques, qui peuvent survenir à la suite de la participation à ou en relation avec l'Événement. **VOUS RENONCEZ À VOS DROITS LÉGAUX SUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS FUTURES CONTRE L'ORGANISATION.**

Je confirme que j'ai lu et bien compris cette renonciation et cette décharge de responsabilité. Je signe volontairement cette renonciation et cette décharge de responsabilité sans qu'aucune incitation, assurance ou garantie ne me soit faite.

Nom: _____
Le "Participant"

Date de naissance: _____
(mm/jj/yyyy)

Nom: _____
Le "Tuteur" (si le participant est mineur)

Signature: _____
Le participant ou le tuteur si le participant est mineur

Date: _____
(mm/jj/yyyy)

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET DE DÉCHARGE DES MÉDIAS

Je, _____consens par la présente à la collecte et à l'utilisation de mes images personnelles par photographie ou enregistrement vidéo sans aucune compensation. Je reconnais que ceux-ci peuvent être utilisés sur, mais sans s'y limiter, le site Web Weightlifting Canada Haltérophilie (« WCH ») et / ou les comptes de médias sociaux, dans les bulletins et les publications ainsi que distribués aux membres. Je reconnais en outre que mon image peut être utilisée par WCH et / ou la FHQ pour promouvoir le sport de l'haltérophilie à l'avenir. Je comprends qu'aucun renseignement personnel, comme les noms, ne sera utilisé dans les publications à moins qu'un consentement exprès ne soit donné. Je comprends également que mon consentement peut être retiré à tout moment par écrit au conseil d'administration de WCH. Je donne ce consentement volontairement.

NOM : _____

DATE : _____

SIGNATURE DU PARENT OU DU TUTEUR (pour les participants de moins de 18 ans) :
